

Bois énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ressource et débouchés

1. Le développement de la demande en combustible sur la région

1.1. Chaufferies suivies par la Mission Régionale Bois Energie

- **222** chaufferies en fonctionnement (150 publiques et 72 privées), qui consomment **50 000 tonnes/an** de combustible sur la région
- **50** chaufferies en cours d'installation qui consommeront **40 000 tonnes/an** de combustible supplémentaires
- **87** projets en cours d'étude avec une consommation probable supplémentaire de **46 000 tonnes/an**.

1.2. Autres chaufferies

- 3 chaufferies qui utilisent le bois dans leur process financées par le BCIAT pour une consommation de **7500 tonnes/an** de combustible forestier
- Projet de l'armée sur le plateau d'Albion **3500 tonnes/an** supplémentaire

Si l'ensemble des projets de chaufferies en cours venait à se concrétiser, la consommation de bois déchiqueté en Provence Alpes Côte d'Azur atteindrait **147 000 tonnes /an**.

2. Capacité de production et structuration de l'offre

2.1. Ressource forestière

- Surface forestière régionale : **1,5 M ha** de forêt
- Accroissement naturel : **3,6 M de m³/an**
- Prélèvement actuel : **750 000 m³/an (20%)**
- Gisement supplémentaire théorique bois résineux industrie/énergie : **964 000 m³ /an**
- Gisement réellement disponible pour du bois énergie : **450 000 tonnes/an**

Ainsi en tenant compte des projets en fonctionnement et à venir il reste encore environ **300 000 tonnes/an** de bois déchiqueté disponibles pour alimenter d'autres projets.

Sous condition de pouvoir les mobiliser

2.2. Coûts de production de la plaquette forestière

Plusieurs études ressources et chantiers tests ont été menés en région pour déterminer le coût de production du combustible.

La compilation des Plans d'Approvisionnement Territoriaux donne un coût moyen de production de plaquette forestière en région de **99 €/tonne** (28 €/MWh) à 30 % d'humidité.

2.3. Capacité de production

- 26 plateformes en fonctionnement dont 24 livrent du produit forestier
- 18 Hangars avec une capacité de stockage en une rotation de **10 000 tonnes**
- 15 broyeurs à couteaux recensés donnant une capacité de broyage totale de plus de **200 000 tonnes/ an**
- 15 fournisseurs identifiés livrent du produit forestier sur la région

La capacité de broyage est largement suffisante sur la région actuellement, en revanche, la capacité de stockage est, elle, très insuffisante, phénomène d'autant plus critique que certaines plateformes sont aujourd'hui sous utilisées.

2.4. Démarche de qualité

- Charte de qualité lancée en 2012 sur la région
- 5 fournisseurs adhérents à ce jour 2 en cours d'adhésion
- 8 contrôles aléatoires réalisés durant la saison de chauffe 2012-2013 qui ont permis de mettre en place des actions d'amélioration

3. Positionnement des collectivités et des entreprises

3.1. Les collectivités

- Initiatrices de la filière : premières installations, porteuses de l'animation
- Porteuses politiques de la valorisation forestière en circuit-court : premières consommatrices de produits forestiers en chaufferie
- Facilitateurs des initiatives privées : mise à disposition de foncier, investissement dans des plateformes bois énergie

3.2. Les entreprises

- Prestataires au service des collectivités
 - Premiers fournisseurs : 18 en activité sur la région dont 15 entreprises, gestion des plateformes quasi exclusivement privée
 - Maîtres d'œuvre des projets : 134 bureaux d'études référencés aujourd'hui
- Facilitateurs des projets des collectivités :
 - Mise à disposition de moyens financiers (DSP en concession, contrats de vente de chaleur)
 - Mise en place de solutions innovantes pour répondre aux besoins des maîtres d'ouvrages (chaufferies container, camions souffleurs,...)

Pour en savoir plus

Consultez le site internet de la mission régionale bois énergie
<http://www.ofme.org/bois-energie>

Benjamin Febvre

Chargé de mission – Communes forestières Provence Alpes Côte d'Azur

18/06/2013

LE PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE UN ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT DU BOIS ENERGIE

Auteur

Sébastien KOPELIANSKIS– Consultant – Service Public 2000

1. UN PRINCIPE DE SÉPARATION DES CHAMPS D'INTERVENTION

Article L2253-1 du Code général des collectivités territoriales :

« Sont exclues, sauf autorisation prévue par décret en Conseil d'Etat, toutes participations d'une commune dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services communaux ou des activités d'intérêt général ».

Les collectivités ne peuvent donc pas intervenir « classiquement » en créant des sociétés privées ou en prenant des actions / participations dans des sociétés existantes. Cependant, les acteurs privés et publics sont amenés à collaborer pour la réalisation d'objectifs concordants :

- Gérer et valoriser les forêts du territoire
- Favoriser l'émergence de nouveaux débouchés économiques
- Créer un point local de fourniture de bois rassurant les porteurs de projets
- Développer la consommation de bois énergie sur le territoire / développer le parc de chaudières bois
- Structurer une filière bois locale

Le type d'intervention des collectivités dépendra cependant de l'activité :

Nature	Statut	Service Public	Activité privée
Production de bois		Régie (marchés publics ou en interne) ou DSP Service public à justifier	Intervention uniquement si partenariat avec un exploitant privé : SCIC, SEM, GIE, Asso.
Exploitation d'une chaudière isolée		Marchés publics	Non-applicable
Réseau de chaleur		Régie (marchés publics ou en interne) ou DSP	Non-applicable

2. DES PARTENARIATS FONDES SUR UN CONTRAT

- Autorisation domaniale
- Marchés publics
- Délégation de service public
- Concession de travaux publics
- Contrat de partenariat

→ **Il est indispensable (et souvent obligatoire) de contrôler les activités des partenaires des collectivités**

3. UNE ASSOCIATION INTEGREE DE COMPETENCES

- Association :
 - Grande souplesse statutaire et grande simplicité de création
 - Pas de capital nécessaire, et l'activité est fiscalisée
 - La question de la crédibilité financière et commerciale se pose
- Groupement d'intérêt public
 - Mise en commun de compétences à majorité publique
 - « des activités d'intérêt général à but non lucratif » / Pas de partage de bénéfices

→ **Possible mais peu adapté à une activité dont l'objet principal se situe sur le marché économique concurrentiel**

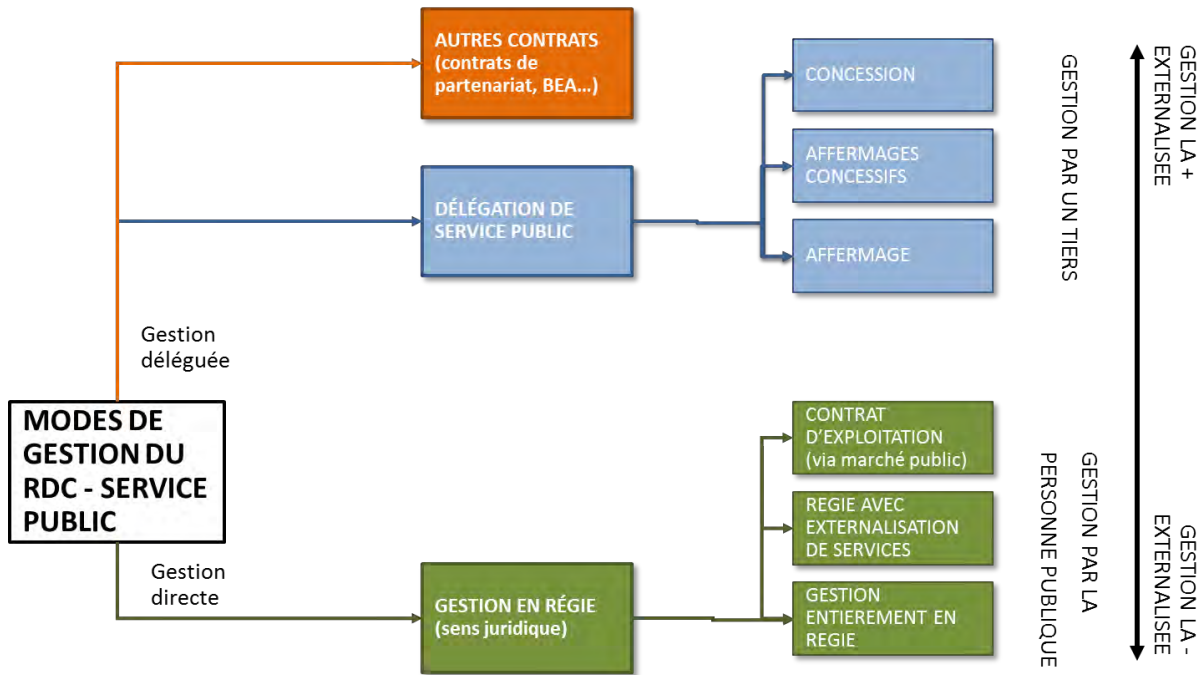
- Société d'économie mixte
 - Création par une collectivité d'une véritable société privée
 - Composition : 7 personnes, dont 50 à 85% d'actionariat public
- Sociétés coopératives d'intérêt collectif
 - Multisociétariat à majorité privée (collectivités : max 20%)
 - Respect des règles coopératives et utilité sociale
 - Réserves statutaires (min 50% en réserves impartageables)

→ **Un partenariat fort pour une gestion en commun**

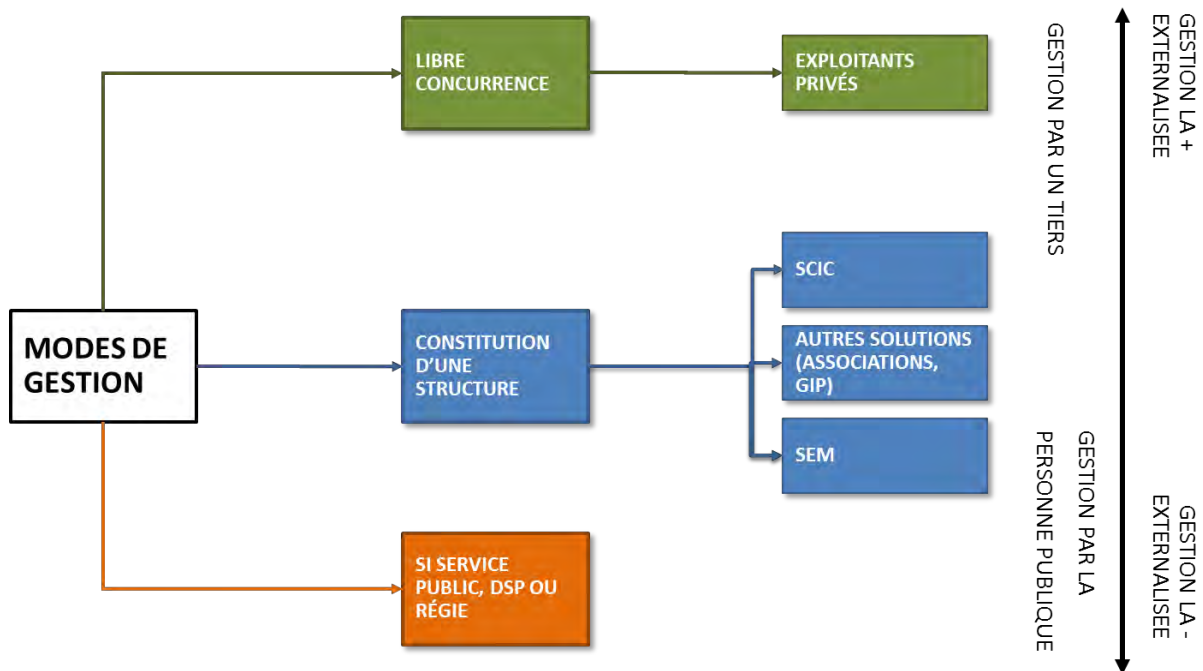
4. FOCUS SUR LES PARTENARIATS RENCONTRÉS DANS LE BOIS-ÉNERGIE

En fonction de la nature de l'activité concernée, de son statut au regard du service public et des spécificités du bois énergie, la présente partie comparera les modes de portage réalisables, à la lumière notamment des points suivants : Actionariat, Modalités de création, Gouvernance, Affectation des résultats

5. POUR LES RESEAUX DE CHALEUR – SERVICE PUBLIC



6. POUR LES PLATEFORMES BOIS



SEM Fumel Energie Durable



Présentation du territoire de Fumel-Communauté et de son massif forestier

Fumel Communauté est une communauté de communes, située au Nord-Est du département de Lot-et-Garonne, constituée de 19 communes et rassemblant près de 20 000 habitants. C'est un territoire rural qui se caractérise par un massif forestier important.

En effet, le massif du Fumémois, assimilé au massif du Périgord, est **une région forestière reconnue**, dont le couvert boisé s'étend sur près de 11 000 ha, ce qui représente un **taux de boisement de près de 50 %**.

Cette surface boisée se distingue par **une grande diversité d'essences** ayant des caractéristiques et des usages potentiels différents : chênes (rouvre, tauzin, pubescent, pédonculé), pins maritimes et surtout châtaigniers (symbole identitaire du Fumémois).



Problématiques rencontrées et contexte territorial

La forêt du Fumémois représente une source importante de richesse économique et d'emplois au niveau local, notamment grâce à la parqueterie MARTY (TARKETT bois depuis 2011) et aux serristes et industriels consommateurs de bois énergie.

Cependant, la part de bois mobilisée reste faible (**<30%**) au regard de son couvert boisé et de son potentiel de valorisation. Ce déficit d'exploitation s'explique notamment par la conjonction de plusieurs phénomènes : le fort morcellement parcellaire, la baisse de qualité et le vieillissement des peuplements, démobilitation des propriétaires et le déclin industriel qui impacte et déséquilibre l'ensemble de la filière bois.



Les acteurs locaux ont vu dans le bois énergie une opportunité à saisir pour revitaliser la filière et ont tracé les lignes de leur stratégie forêt bois sur leur territoire :

- ✓ **Exploiter et valoriser la ressource du massif du Fumémois**
- ✓ **Pérenniser l'activité bois énergie et redynamiser l'ensemble de la filière bois locale**
- ✓ **Garantir et sécuriser les approvisionnements suivant une logique de circuit-court**
- ✓ **Se positionner sur de nouveaux marchés porteurs et à plus forte valeur ajoutée**

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette stratégie les élus ont fait le choix de **s'engager fortement**, mais en **laissant une place aux acteurs privés** déjà présents sur le territoire pour qu'ils participent plus activement à la démarche.

A partir de là ils ont défini les actions à réaliser pour mettre en œuvre leur stratégie :

- ✓ **Acquérir un outil de production et de conditionnement → plateforme bois énergie**
- ✓ **Bâtir un service de proximité suivant la logique des circuit-courts**
- ✓ **Offrir un combustible de qualité**
- ✓ **Orienter, accompagner et apporter une expertise technique aux projets d'installation de chaufferie bois**



La Plateforme Bois Energie : une dynamique locale

La **Plateforme Bois Energie (PBE)** a bénéficié dans le cadre du premier PER (2008) d'un financement public global de 75 %. Un second PER (2010) qui prévoyait la mise en place de chaufferies bois sur le territoire a permis de conforter l'activité de la PBE et d'acquérir des équipements complémentaires pour la plateforme (60%)

Le site de production de la PBE, implanté sur la commune de Blanquefort-sur-Briolance au cœur du massif forestier, **permet la production et la préparation de plaquettes forestières** à destination du secteur du chauffage à l'énergie bois.

L'activité de la **Plateforme Bois Energie** a commencé sa première année d'activité (2011) à un rythme de production modéré soit **1 800 tonnes de combustibles plaquettes**. La PBE est passée à un cadencement plus soutenu sur l'année 2012 soit 4 800 tonnes de plaquettes produites.

A ce jour le rayon de livraison maximal de la plateforme est de **60 km**. Les acteurs souhaitant rester dans une logique de circuit-court et ne souhaitant pas se substituer aux autres initiatives en dehors de leur territoire se sont limités (sauf après concertation) aux chaufferies présentes sur leur territoire.

La SEM **ambitieuse** également de se lancer et de se perfectionner dans d'autres domaines **de production**. **Des débouchés complémentaires sont à l'étude** (bois bûche, paillage, litière, revêtement de sol, isolants verts, dalles bois...).



La SEM FUMEL ENERGIE DURABLE : un partenariat public/privé fort

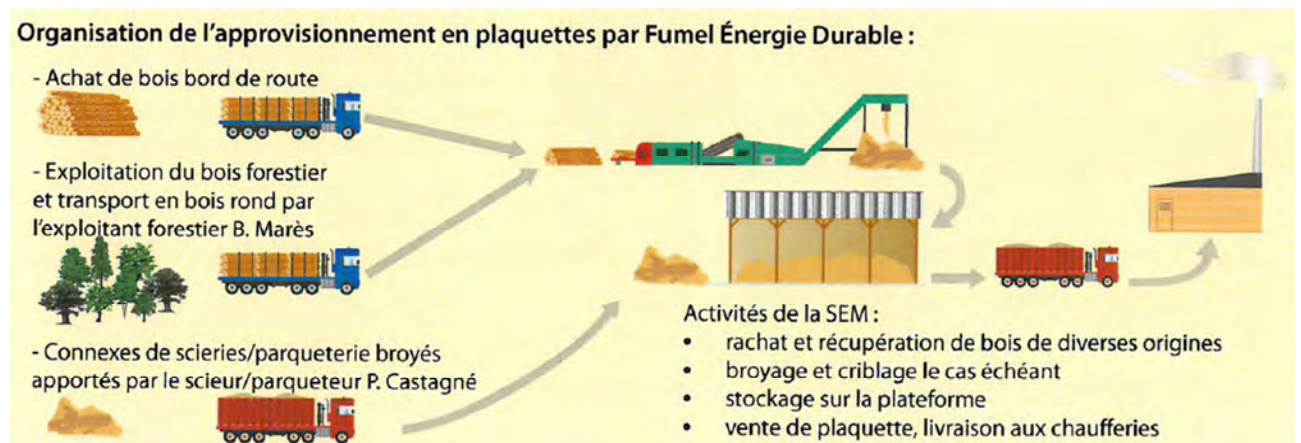
• Structure juridique

Une **Société d'Economie Mixte Locale (SEML)** a été créée en **novembre 2010** sous le nom de « **Fumel Énergie Durable** ». Le choix de cette organisation résulte du pragmatisme des élus locaux dans le choix de l'outil le plus efficace et le plus sûr pour exercer leurs compétences aux côtés de professionnels et assurer le développement du territoire.

La SEM représente la structure juridique qui encadre l'activité et le fonctionnement de la PBE.

C'est pourquoi, la **SEM** dispose d'un **capital partagé entre des partenaires publics et privés** où **Fumel-Communauté**, la collectivité territoriale, est **actionnaire majoritaire (51 %)** aux côtés de **deux acteurs privés** (un exploitant forestier, **MARES Bernard**, et un scieur /transformateur de bois, **CASTAGNE Philippe**).

Cette **SEM** a pour rôle principal **d'assurer la gestion de l'outil PBE** (préparer, produire, contrôler et stocker le combustible) et de **commercialiser les plaquettes forestières** afin d'approvisionner les chaufferies collectives du territoire, mais également les industriels et agriculteurs serristes.



• Les membres du Conseil d'Administration de la SEM

Président de la SEM : **Didier CAMINADE** et Vice-président de Fumel-Communauté

Directeur Général : **Jean-Louis COSTES** et Président de Fumel-Communauté

Vice-président du conseil d'administration : **André BONNEILH** et Vice-président de Fumel-Communauté

Directeurs Généraux Délégués : **Bernard MARES et Philippe CASTAGNE** et chefs d'entreprises

- ➔ La collectivité est représentée par les élus mandatés au sein du CA de la SEM
- ➔ Organisation qui permet de travailler en étroite collaboration avec les services de la collectivité et qui contribue notamment à la bonne information des administrateurs





Composition actuelle du capital de la SEM

	Apport	Valeur en €	nbre d'actions	% des parts de la SEM
Fumel Communauté	participation en nature	124 350	2 487	50,75%
12 communes de Fumel Communauté	espèce	600	12	0,24%
Crédit Coopératif	espèce	50	1	0,02%
M, CASTAGNE	terrain	60 000	1200	24,48%
M, MARES	espèce	60 000	1200	24,48%
TOTAL		245 000	4900	100,00%



Perspectives de développement : Le Cluster bois

Un cluster bois est un groupement d'entreprises adossées à des établissements d'enseignement ou de recherche pour favoriser les actions de développement et d'innovation dans la filière bois du territoire.

Le cluster Bois et Energie regroupe aujourd'hui **7 entreprises locales** dont la SEM Fumel Energie Durable sous format associatif.

Trois actions phares ont été identifiées :

Action 1 : Etude ressource bois pour évaluer la ressource

Action 2 : Travail sur une méthode de séchage innovante

Action 3 : Valorisation des co-produits du sciage (lancement d'une ligne d'aboutage, isolants,...)

CONTACTS :

BÉDRIL Marine

Fumel-Communauté

Chargée de mission développement économique

05.53.36.88.58

mbedril@cc-dufumelois.fr

Directeurs Généraux Délégués de la SEM :

Bernard MARES bernard.mares24@orange.fr

Philippe CASTAGNE parquet.castagne@wanadoo.fr





ENERGIE BOIS TERRITOIRES

Chez SARL Bayle - La basse Liberne
04460 SELONNET

Tél. 04 92 35 10 30 – Fax 09 70 62 64 23 – sarl.bayle04@orange.fr
SIREN : 511-314-205 – SIRET : 511-314-205-00010 – TVA FR 50511314205

Rencontre bois-énergie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Présentation de Energie Bois Territoires

Le 8 juin 2013 au Luc en Provence

Synthèse de l'intervention

1. Historique

- 2004 - 2006 : Réflexion sur l'organisation de l'approvisionnement porté par les Communes forestières
- 2007 : Création de l'association Energie Bois Territoires
- 2008 - 2010 : Construction du projet et de l'organisation d'EBT
- 2010 : EBT opérationnel (premier marché sur Embrun)
- 2011 : Développement offre et étude sur transformation d'EBT en SA-SCIC
- Mai 2013 : Transformation en SA-SCIC

2. Objectifs de Energie Bois Territoires

Energie Bois Territoires, depuis sa création s'est fixée une ligne directrice :

- Etre l'opérateur au service des territoires pour la mise en œuvre de leurs politiques Bois Energie ;
- Promouvoir une offre complète clé en main à partir des savoirs faire des entreprises privées

L'objectif est de fédérer les moyens et de mutualiser les compétences pour atteindre un développement du bois-énergie en circuit court en s'appuyant sur des valeurs fondamentales :

- Les territoires sont au cœur des stratégies de développement du bois énergie ;
- La valorisation des ressources forestières locales doivent se s'effectuer en circuit court ;
- La démarche qualité est une priorité ;
- L'intégration amont / aval et la démarche collective permettant la juste rémunération de chaque maillon.

3. La stratégie

La stratégie se développe en 3 points :

- Prioritairement
 - Offre globale de chaleur bois (via chaufferie container ou autre) ;
 - Prestations de service « approvisionnement + maintenance de chaufferies bois » ;
- En complément
 - Gestion-exploitation de plateforme territoriale d'approvisionnement en bois-énergie ;
 - Conception et maîtrise d'œuvre des projets de chaufferies bois ;
- Un cœur de cible
 - Chaufferies bois de 100 kW à 1,5 MW

4. Un choix pour une gouvernance partagée : la SCIC

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif :

- Laisse la possibilité d'associer les collectivités et le privé très simplement ;
- Est multi sociétale : permet d'associer l'ensemble des maillons de la filière ;
- Fonctionne sur des règles de coopérative (solidarité et gestion partagée).

Son mode de gouvernance (1 personne = 1 voix) permet de ne pas dénaturer les valeurs fondamentales de sa création.

5. Des engagements mutuels

1.1 Rôle des collectivités

Les collectivités adhèrent en tant que territoires de développement des activités de la SCIC. Cela veut dire qu'un partenariat privilégié existera entre le territoire et la SCIC.

Une charte ou convention d'objectifs peut être signée entre le territoire engagé (Com Com, SI) et la SCIC sur des objectifs de développement du BE sur le territoire avec des engagements respectifs.

L'objectif est bien de mutualiser les moyens et les compétences pour amplifier le développement du bois-énergie sur le territoire et ainsi valoriser le bois en circuit court.

2.1 Rôle des entreprises

Les entreprises sont là pour apporter leur savoir faire et leurs moyens techniques pour développer le bois-énergie dans le territoire.

Pour cela, Energie Bois Territoires s'engage à travailler préférentiellement avec les entreprises et acteurs du « territoire engagé » pour autant que ceux-ci adhèrent aux principes de la SCIC et disposent des capacités et des compétences nécessaires.

Energie Bois Territoires s'engage également à garantir l'application de ses principes de circuit court et de valorisation des ressources locales sur le territoire de la collectivité engagée.

Tout cela est transparent en effectuant chaque année un bilan des réalisations, potentiels de développement et contraintes sur le territoire par la tenue d'une commission annuelle d'évaluation de la filière BE sur le territoire.

6. Les données principales de Energie Bois Territoires

- Champ d'activité : région PACA
- Prestation : Approvisionnement/maintenance
- En développement : offre complète avec tiers investissement
- En chiffres :
 - 4 plateformes
 - 5 000 t (H 25%) valorisées en circuit court
 - Une trentaine de clients